

terre d'ambitions

Magazine d'information économique
de la Chambre d'agriculture du **CHER**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER

Pilotez votre exploitation en quelques clics

Le logiciel « Mes parcelles » simplifie le quotidien de plus de 215 exploitants du Cher.

suite page 3

DOSSIER

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE PARTENAIRE ESSENTIEL DES COLLECTIVITÉS

suite page 5



DANS CE NUMÉRO

OUTIL DE VOTRE VALEUR AJOUTÉE :
Pilotez votre exploitation en quelques clics [page 3](#)

DOSSIER : La Chambre d'agriculture partenaire essentiel des collectivités [page 5](#)

PERSPECTIVES ET INNOVATIONS :
La fertilisation de haute précision [page 10](#)

BRÈVES D'ACTUALITÉS [page 12](#)



Sommaire

Edito

A lors que les récoltes des céréales, des protéagineux et du colza sont terminées, il est encore trop tôt pour en analyser les résultats.

Comme toujours, le climat est la principale variable qui impacte la qualité et la quantité de ce que nous récoltons. Pour nos exploitations, une autre variable impacte lourdement leur rentabilité, je veux parler de la variable politique et administrative. En effet, les décisions de la Politique Agricole Commune et leurs transcriptions en droit français, les mesures prises dans le cadre de la protection de l'environnement, se répercutent dans nos comptes de gestion. Et lorsque les marchés ne suivent pas, ces charges deviennent toxiques.

Pour faciliter la gestion de ces mesures administratives et sécuriser les agriculteurs, les outils informatiques peuvent être des alliés indispensables. Avec « Mes p@rcelles », les Chambres d'agriculture souhaitent familiariser le plus grand nombre d'agriculteurs à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. D'autant que demain, les outils informatiques seront connectés entre eux et cela facilitera la gestion technique des productions. Ces moyens combineront efficacité technique et sécurisation réglementaire. L'édition 2015 de « Céréanov' » sera là pour illustrer les innovations qui attendent l'agriculture de demain dans le pilotage de la fertilisation.

Les Chambres d'agriculture ont la volonté, malgré les remises en cause qu'elles subissent, en permanence, de poursuivre leur appui aux agriculteurs pour accompagner les mutations auxquelles ils doivent faire face.

Nous développons par ailleurs toute une gamme de prestations à destination des collectivités locales rurales. L'agriculture n'est pas « délocalisable » et il est vital de maintenir des territoires vivants et dynamiques.

OUTIL DE VOTRE VALEUR AJOUTÉE
Pilotez votre exploitation
en quelques clics

▶ page 3

DOSSIER
La Chambre d'agriculture
partenaire essentiel des
collectivités

▶ page 5

PERSPECTIVES ET INNOVATIONS
La fertilisation de haute
précision

▶ page 10

BRÈVES D'ACTUALITÉS

▶ page 12

Chambre d'agriculture du Cher

Directeur de la publication :
Etienne Gangneron

Directeur de la rédaction :
Bruno Guerre

Coordination :
Nina Lefort

Rédaction :
Sandrine Gaumer, Bruno Guerre

Conception graphique et éditoriale :
Créaplus Communication

Mise en page, réalisation, impression :
Créaplus Communication

Crédit photos :
**Chambre d'agriculture du Cher,
A. Morelli et R. Moreau médiathèque
des Chambres d'agriculture, Sandrine
Gaumer, Conseil départemental du
Cher (Thierry Martrou)**

Tirage : 3800 exemplaires

Dépôt légal : ISSN 2117-2757

Etienne Gangneron

Président de la Chambre d'agriculture du Cher



Pilotez votre exploitation en quelques clics

Le logiciel « Mes p@rcelles » simplifie le quotidien de plus de 215 exploitants du Cher. Son utilisation intuitive, sur tous supports numériques, dévoile des applications multiples qui vont de la cartographie au calcul des marges en passant par la gestion des stocks phyto et les mises à jour réglementaires.

Pour les agriculteurs qui n'ont pas d'outils d'enregistrement informatiques, le cahier d'épandage, le plan prévisionnel de fumure et le registre phytosanitaire sont encore sous forme papier. « *Les données sont tellement nombreuses que la consultation devient compliquée. Elles ne tiennent plus dans les cases et les gros classeurs se multiplient* », explique Cyril Duflox, conseiller à la Chambre d'agriculture du Cher. Pour simplifier ces démarches, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture a donc initié, dès 2009, la mise en place d'un logiciel spécifique qui séduit par son efficacité.

sont enregistrées en ligne et donc accessibles de n'importe quel outil numérique. Surtout, elles sont sauvegardées sur un serveur en cas de panne informatique. Les données restent confidentielles et appartiennent à l'agriculteur, toute création de base étant automatiquement déclarée à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. « *Nous avons des utilisateurs très différents* », précise Cyril Duflox. « *Certains saisissent tout d'un coup, d'autres 4 fois par an, pour d'autres ce sont 10 minutes quotidiennes, ce qui évite les erreurs ou les oublis.* »

UN SAVOIR-FAIRE COMMUN, UN SUIVI LOCAL

Ce sont des conseillers de terrain qui ont conçu « Mes p@rcelles » afin de répondre non seulement aux exigences réglementaires en perpétuelle évolution, mais également aux contraintes de gestion d'une exploitation. En France, 20 000 utilisateurs gèrent leurs pratiques avec ce logiciel. Leurs remarques ont permis d'améliorer certaines fonctionnalités du logiciel afin de les adapter aux exploitations polyculture-élevage, céréalières, viticoles... Le rôle des conseillers de la Chambre d'agriculture est important pour accompagner les exploitants dans la prise en main de l'outil, former à son utilisation, dépanner les éventuels problèmes et faire remonter les suggestions.

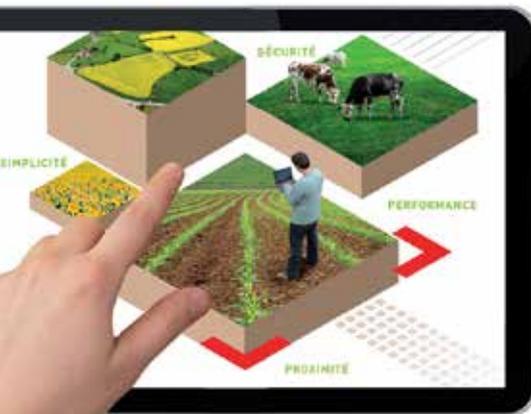
LES DONNÉES SONT LA PROPRIÉTÉ DE L'EXPLOITANT

Le passage obligé pour tirer profit de « Mes p@rcelles » concerne la saisie des données au fil de son utilisation. Celles-ci sont d'abord consignées sur l'ordinateur, la tablette ou le smartphone (Android ou IOS), même hors connexion quand il n'y a pas de réseau. Puis elles

UN OUTIL COMPLET, SIMPLE ET PERSONNALISABLE

À tout moment, « Mes p@rcelles » permet d'analyser les pratiques culturales et de mettre en avant les incohérences. Vous pouvez : prévoir les campagnes de fertilisation, gérer les stocks de produits phytosanitaires et fertilisants, vous reporter aux fiches produits et aux doses homologuées, visualiser les cartographies parcelle par parcelle, avec leur assolement, spécifier les types de sols, noter les récoltes, calculer les rendements... Enfin éditer tous les documents nécessaires aux contrôles, coupler la déclaration PAC avec Télépac, assurer la traçabilité de vos pratiques... De nouveaux modules seront bientôt disponibles : « Ma c@ve » pour la gestion des caves et des cuves, et en cours d'élaboration « Gestion d'irrigation » et un module « Entreprises travaux agricoles ».

**A tout moment
« Mes p@rcelles » permet
d'analyser les pratiques
culturales et de mettre en avant
les incohérences.**



« Mes p@rcelles » est accessible par abonnement annuel de **320,00 €** avec une version mobile pour tablette et smartphone.

La Chambre d'agriculture propose des formations initiales et de perfectionnement, une assistance téléphonique, des rendez-vous individuels et l'envoi de newsletters par mail.

Pour plus d'informations :

Contactez Cyril Duflox
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 73
Email : c.duflox@cher.chambragri.fr ■

Un logiciel précis, pratique et sûr

En grande culture céréalière, **François Gindre**, s'appuie depuis 3 ans sur « Mes P@rcelles » pour gérer les 365 hectares de sa SCEA.

Terre d'ambitions : pourquoi et comment êtes-vous passé à « Mes p@rcelles » ?

Avant j'avais une simple feuille de calcul type Excel. Très bien pour enregistrer les données, établir le coût/ha, mais il n'y avait aucun rapprochement avec la réglementation. J'ai naturellement changé de logiciel, car je voulais « du tout-en-un ». J'ai pu fusionner tous mes fichiers comptabilité, mécanique, stock... Et ensuite, j'ai rentré les informations complémentaires.

Terre d'ambitions : comment vous en servez-vous ?

Il me permet de réaliser ma gestion de stock, ma comptabilité, mon calcul de fertilisation... Mais surtout, je vois tout de suite la cohérence de mes pratiques, en faisant rapidement des croisements de données. Sur le calcul du prix de revient, je connais immédiatement le coût de rendement pondéré. Et la gestion des stocks est au réel de ce qui est utilisé, à condition de prendre le temps de rentrer les données.

Terre d'ambitions : avez-vous des conseils d'utilisation ?

Comme je suis assez scolaire, je le mets à jour dès que nous faisons une intervention. Surtout, il faut penser



à enregistrer au retour les saisies faites en plein champ, hors réseau. Un de mes salariés a accès à la consultation. Pour éviter les erreurs de double saisie, je suis pour l'instant le seul à intervenir dessus.

Terre d'ambitions : pour vous, quels sont ses points forts et ses points faibles ?

Il est régulièrement mis à jour avec les nouvelles réglementations et il envoie des alertes quand un produit est interdit. Quand j'ai un doute, je rentre mon dosage et je sais tout de suite si cela est approprié ou non. Je n'ai jamais eu de panne et dès que je fais remonter une demande, j'ai un interlocuteur qui est très ré-

actif. Par contre, il me manque certaines sorties PDF et il est difficile de consulter tous les tableaux sur un smartphone.

C'est un gain de temps énorme, je ne cherche plus mes informations partout. Mais surtout, je suis serein. Si j'ai un contrôle, je sors les informations rapidement. Je ne reviendrai pas à la gomme et au crayon.

La Chambre d'agriculture partenaire essentiel des collectivités

La gestion des territoires entraîne bien plus qu'un dialogue entre les différents niveaux de collectivités, les responsables économiques, les chambres consulaires, les associations, les habitants... Il y a un réel partage de réflexions, de responsabilités, réglementaires ou morales, des partages de compétences de plus en plus forts. Avec ses savoir-faire multiples, la Chambre d'agriculture du Cher tient un rôle important dans l'avancée de notre département, la mise en place des politiques environnementales rendues obligatoires, l'aménagement du territoire, la création de filières nécessaires au soutien de notre économie... Elle est un partenaire essentiel des mairies, du Conseil départemental, de l'État... et intervient de la réflexion à la concrétisation d'un éventail de projets très divers.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES VERS LE SANS PHYTO

À partir du 1^{er} janvier 2020 (loi du 6 février 2014), nos villes et villages ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, lieux de promenades, forêts et voiries. Les stades et cimetières ne sont pas encore concernés. C'est l'un des points forts d'une politique globale de protection de la santé et de l'environnement, notamment des nappes phréatiques, en France et dans de nombreux pays européens.

Cette date pouvant être avancée à 2016, nos 280 communes doivent changer rapidement leurs habitudes et adopter « la gestion différenciée des territoires ». Certaines commencent à réfléchir, d'autres testent des solutions sur des espaces communaux et se tournent vers la Chambre d'agriculture, leur principal interlocuteur dans cette révolution. « Nous proposons un ensemble de conseils et services », précise Cyril Dufloux, conseiller à la Chambre d'agriculture. « Il est important d'être accompagné, de l'état des lieux jusqu'à l'apprentissage des solutions. C'est un gain de temps et surtout la certitude d'avoir de bonnes pratiques, efficaces. »

QUATRE PHASES POUR CHANGER LES PRATIQUES

En janvier, la Chambre d'agriculture du Cher a lancé une campagne d'information sur le département avec beaucoup de présentations sur les obligations réglementaires, les solutions plus naturelles, la gestion humaine qui est fortement impactée ou encore l'aspect financier et les possibilités d'aides. Ces présentations ont été suivies par une centaine de communes. Dix d'entre elles envisagent d'être accompagnées.

La première étape consiste en un diagnostic de gestion globale avec une consultation des habitants. Il faut savoir s'ils sont prêts à participer notamment en fleurissant leurs trottoirs ou s'ils acceptent de mauvaises herbes le long



des murs ou des trottoirs engazonnés. Pour Cyril Dufloux, « il faut se poser des questions très basiques comme la nécessité de tailler les haies au cordeau dans un espace sauvage, définir les zones d'espaces champêtres et naturels, les jardins de transition, traditionnels, de prestige, les zones d'usage comme les trottoirs, les places... ». La communication et les réunions avec la population sont primordiales pour la mise en place d'un plan de gestion durable.

Vient ensuite la stratégie d'intervention, définissant les objectifs d'entretien pour chaque type d'espace. Troisième phase : le plan d'action avec la détermination des solutions les plus adéquates en fonction des sites, du budget, du nombre d'agents au service entretien... Et enfin, en dernier lieu, la Chambre d'agriculture du Cher assure le suivi et l'évaluation, ainsi que des formations à la demande.

ET LES SOLUTIONS ?

L'éventail de solutions s'appuie sur le bon sens et un retour aux pratiques ancestrales : fauchage tardif, taille de haie raisonnée, fleurissement le long des murs, pousse d'herbe aux pieds des arbres, ré-enherbement de trottoirs, désherbage à la main, à la binette (bien que consommatrices d'énergie l'eau chaude, la flamme, l'infrarouge peuvent être utilisés). On peut également mettre des plantes couvre-sol, créer des potagers communaux ou pédagogiques dans les écoles... Paris vient même de lancer le permis de végétaliser pour les habitants. Bien entendu, l'accompagnement dans cette mise en place a un coût qui peut être subventionné par la région Centre-Val-de-Loire à hauteur de 30 % et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 %.



Début de la réflexion pour Sainte-Solange

Georges Lamy, maire de Sainte-Solange, ses conseillers et ses agents communaux font partie de ceux qui ont pris les devants. Ils ont déjà cherché ensemble des solutions, pris des initiatives et ont sollicité la Chambre d'agriculture du Cher pour aller plus loin.



Terre d'ambitions : qu'avez-vous déjà mis en place ?

Nous sommes sensibles depuis longtemps à la réduction des pesticides. Avec 30 km de rivière première catégorie pour la pêche, nous ne pouvons pas faire n'importe

quoi. Déjà l'ancienne voie ferrée est enherbée, aménagée en voie verte sur 7 km pour marcher ou faire du VTT. Les haies communales sont taillées quand cela est nécessaire. Nous mettons un paillis sur les massifs de fleurs que les agents désherbent à la main. Aux pieds des arbres, nous laissons l'herbe pousser et dans le centre bourg, on voit un peu plus de mauvaises herbes que l'on enlève quand elles sont hautes. Mais, ce n'est pas suffisant notamment sur les abords.

Terre d'ambitions : comment réagissent vos concitoyens ?

Nous avons 1200 habitants et une quarantaine d'exploitants agricoles

qui travaillent sur la commune. Nous devons gérer l'humain au quotidien et dialoguer sur ce qu'ils peuvent accepter. Ils sont partants, mais il faut que cela soit pratique et propre. C'est une vraie réflexion environnementale et c'est le souci de nombreux concitoyens qui ont envie d'une qualité de vie.

À partir du moment où nous serons financés par la Région nous travaillerons avec la Chambre d'agriculture du Cher et nous aurons à faire un gros travail de communication, mais surtout il faudra laisser la parole à chacun.

Repères Voir article Gestion foncière

Depuis 2000, la loi SRU sur l'urbanisme a amené davantage de réflexion sur la densité de l'habitat et l'amélioration de l'existant dans une optique de protection du foncier agricole. Puis se sont succédées trois lois en 7 ans avec des orientations de protection du foncier sans cesse renforcées.

Pour relancer cette analyse globale du territoire et de planification du foncier urbain et agricole, l'État vient de transférer les dotations à la conception des PLU pour les reporter sur les PLUI, Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, rendus obligatoires dans les faits à par-

tir du 1^{er} janvier 2016 et qui prévoient le futur de l'urbanisation sur les 10 ans à venir.

Le SCOT, Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale vient renforcer cette obligation de réflexion commune pour une projection sur 25 ans et fixe des objectifs de consommation d'espaces, d'énergie fossile, de protection de l'environnement...

Les élus locaux n'ont plus le choix, ils doivent réaliser un diagnostic complet de leur environnement avant de présenter leur PLUI à la Préfecture.

NOUVEAU SERVICE POUR FACILITER LA GESTION FONCIÈRE

La Chambre d'agriculture du Cher et la SAFER viennent de créer un service de diagnostic agricole et foncier pour accompagner les collectivités. La première étant experte sur les questions agricoles et la seconde sur les problématiques foncières. « Notre rôle est d'être présent dès le départ des révisions des PLU/PLUI (voir Repères en page 6), d'échanger avec la mairie, le cabinet d'étude chargé de préparer la révision, afin d'inclure les exploitants locaux dans les réflexions » explique Loïc Leroux, juriste à la Chambre d'agriculture. En effet, les agriculteurs sont les mieux placés pour savoir quelles sont les bonnes terres à préserver et quelles sont les surfaces nécessaires pour que leur exploitation perdure et puisse se développer.

UNE EXPERTISE POUSSÉE ET ILLUSTRÉE

Après ce travail de dialogue, de sensibilisation aux objectifs de développement du territoire ou encore d'analyse foncière, les conseillers en charge du diagnostic agricole et foncier réalisent un dossier commenté avec une cartographie des bâtiments, du parcellaire, du potentiel agronomique des sols, mais surtout de différents enjeux, replacés dans les 15 années à venir. Ce diagnostic permet de se pencher sur les habitudes agricoles (épandage, circulation...), les zones tampons entre exploitations et habitations, la cohabitation, d'éviter le morcellement des terres cultivées, mais également de limiter la consommation des espaces naturels et forestiers.

OPTIMISER L'ESPACE COMMUNAL ET URBAIN

Aujourd'hui, la facilité est de viser des terres agricoles pour le développement des agglomérations et des infrastructures sans chercher d'autres solutions. Il y a pourtant des « dents creuses » au sein des agglomérations, des friches industrielles à reconquérir. « Nous amenons les collectivités à analyser leur volonté de consommer de l'espace et à le justifier », continue Loïc Leroux. « Elles doivent tenir compte de l'évolution de la population, qui régresse dans le Cher, de la nécessité de maintenir une activité agricole qui est un des piliers de l'économie locale. Et puis, nous avons presque 100 ans de réserves foncières pour les zones d'activités. »

Préserver l'avenir avec une gestion raisonnée

À la fois exploitant, vice-président de la Chambre d'agriculture du Cher et conseiller municipal d'Azy, **Jean-Luc Gitton** fait une triple analyse de l'utilisation de nos territoires.



Terre d'ambitions : quel regard portez-vous sur la gestion foncière ?

En tant que nouveau conseiller municipal, je comprends la complexité des dossiers et la nécessité de tenir compte des besoins de tout le monde. En tant qu'agriculteur, je pense que mes confrères doivent absolument s'impliquer dans les mandats municipaux pour faire entendre leur voix et participer à la réflexion. Beaucoup de maires n'ont plus de lien personnel avec le monde agricole et donc plus d'approche réelle des besoins. En tant qu'élu de la Chambre d'agriculture, je constate que nous avons pu être considérés comme des empêcheurs

de tourner en rond, mais aujourd'hui nous sommes des partenaires de la gestion du territoire. On ne s'oppose pas au développement, au contraire, mais nous le faisons en préservant le foncier et l'intérêt des exploitants. Ils représentent un poids économique important et même touristique, si je prends l'exemple des appellations ou des gîtes ruraux.

Terre d'ambitions : êtes-vous inquiet pour la préservation des terres agricoles ?

Tous les 10 ans en France, nous perdons l'équivalent d'un département en surface agricole. Il y a un gaspillage et en général c'est sur les bonnes terres que l'on bâtit, c'est vrai à Paris comme à Bourges. On s'étale là où les terres sont les meilleures. À Azy, nous sommes en révision de PLU/PLUI. Il faut être vigilant, car nos choix ont des conséquences pour les 15/20 ans à venir. Lorsque l'on a beaucoup de ressources, on n'y prête pas attention. Autour de Nice,

il n'y a plus de surfaces cultivables. Or, un hectare de grande culture c'est 1000 € à 1500 € de chiffre d'affaires par an. Certains exploitants sont tentés de vendre des parcelles, car c'est intéressant économiquement, mais, seulement sur le moment. Vendre des terres c'est aussi perdre de la création de richesses sur le long terme. Concernant le tracé du TGV, il y a un choix logique si l'on tient compte des richesses agricoles. D'un côté, il y a la Sologne, et de l'autre le Pays Fort et les zones de production AOC Chavignol et Sancerre, importantes pour l'image du Cher. Les répercussions ne seront pas neutres pour l'ensemble du département.

La Chambre d'agriculture est un partenaire de la gestion du territoire.



TROIS EXEMPLES DE DIVERSIFICATION

UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS À BOURGES

Le concept peut surprendre : installer un marché au cœur du parc de la maison de retraite de Bellevue, dans le quartier de l'Aéroport à Bourges, le dernier vendredi du mois de 15 h à 19 h. La ville de Bourges souhaite en effet s'appuyer sur la diversité de ce quartier où entreprises et familles se côtoient. « *Les collectivités, associations, comités des fêtes nous sollicitent de plus en plus pour organiser des marchés de producteurs pendant leurs manifestations* », explique Emmanuelle Mailland-Rosset, conseillère à la Chambre d'agriculture.

« *Nous voulons professionnaliser cette démarche et la pérenniser en lançant dans le Cher la marque Marché de Producteurs de Pays, créée par les Chambres d'agriculture. Cela permettra aux producteurs et collectivités d'être plus visibles et de bénéficier d'un réseau national.* »

Ce label est aussi l'occasion de garantir sur chaque marché la présence d'au moins 80 % de producteurs locaux. Les premiers marchés de Bellevue seront l'occasion de tester ce concept dans le Cher.

LE DÉVELOPPEMENT DU BOIS ÉNERGIE

L'entretien des haies est aussi fastidieux que coûteux surtout dans le Saint-Amandois où le bocage conserve ses limites naturelles, d'où l'intérêt d'en faire une activité économique de complément. Ainsi la SCIC Berry Energies Bocage qui, depuis sa création en 2011, a su mobiliser près d'une centaine de sociétaires

pour produire et commercialiser des plaquettes issues de la valorisation des haies du bocage, afin d'alimenter les chaudières.

À ses côtés, la Chambre d'agriculture du Cher s'implique dans le développement de cette nouvelle filière locale.

Elle propose, aux agriculteurs et aux collectivités, un appui à la gestion durable de leur ressource en bois, la réalisation de pré-études à l'installation de chaudières bois.

L'objectif est de développer ce type de chauffage aussi bien chez les particuliers qu'au sein des collectivités ou d'autres établissements. Une quinzaine de projets a déjà vu le jour dans le Cher du côté des collectivités (Marçais, Jouet-sur-l'Aubois...) et d'autres sont en cours. Les avantages sont nombreux : stabilité des prix, filière courte, qualité excellente, ressource sans pénuries...



UNE PLATEFORME D'ACHAT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Cette initiative est la suite logique au succès de l'opération « Manger bio, proche, juste » lancée dans les collèges par le Conseil départemental, Bio-Berry et la Chambre d'agriculture. Cette plateforme en ligne met en relation les services de restauration collective et les producteurs. 19 départements adhèrent à ce système qui attire d'autres types

de restauration. Dans le Cher, plusieurs collèges travaillent en proximité depuis 3 ans. Agrilocal va leur simplifier la vie et permettre une ouverture potentielle à 23 EHPAD (maisons de retraite), 15 lycées publics, 18 crèches, aux écoles, restaurants universitaires...

Durant l'été, le fichier des agriculteurs sera qualifié par la Chambre d'agriculture du Cher et une phase test sera mise en route sur le dernier trimestre. Ce service est entièrement gratuit pour tous les utilisateurs, les coûts étant pris en charge par le Conseil départemental. Et il est important de préciser qu'Agrilocal respecte le code des marchés publics.

Pour plus d'informations :

VERS LE SANS PHYTO

Contactez Cyril Dufloux
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 73
Email : c.dufloux@cher.chambragri.fr

GESTION FONCIERE

Contactez la Chambre d'agriculture ou la SAFER

Florent Brac de la Perrière
Tél. : 02 48 23 04 53
Email : f.brac@cher.chambragri.fr

Loïc Leroux

Tél. : 02 48 23 04 14
Email : l.leroux@cher.chambragri.fr
Christelle Boissière

Tél. : 02 48 67 55 02

Email : c.boissiere@saferducentre.fr

MARCHÉ DE PRODUCTEURS — BOIS ÉNERGIE — AGRILocal

Contactez Emmanuelle Mailland-Rosset
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 82

Email : e.mailland@cher.chambragri.fr ■



Agrilocal amène un nouveau souffle dans l'agroalimentaire

Pour le département, la plateforme d'achat pour les collectivités représente une ouverture de marchés prometteuse comme l'explique **Jean-Claude Morin**, vice-président du Conseil départemental à l'agriculture, environnement, eau, développement durable et laboratoire.



Terre d'ambitions : de quelle manière Agrilocal va dynamiser la filière ?

La vente des productions alimentaires est fluctuante. J'ai vu des exploitants partir à Rungis car il n'y avait pas de débouchés sur place. Les contrats avec les supermarchés sont très fluctuants avec des marges réduites. En fournissant les collègues, les producteurs assurent des ventes de septembre à fin juin, mais pas pendant les vacances. L'opération « Manger bio, proche, juste » a permis, en trois ans, un développement naturel et rapide d'une filière locale et

tout le monde est ravi. Avec Agrilocal, nous allons pousser plus loin avec davantage d'agriculteurs et davantage de collectivités. Dans la Drôme et le Puy-de-Dôme, qui ont ouvert la voie il y a deux ans, les restaurateurs profitent désormais d'Agrilocal. C'est excellent pour le tourisme. Ensuite, je pense que nous pouvons créer des emplois notamment au niveau de la transformation des fruits et légumes avec des infrastructures adaptées.

Terre d'ambitions : comment allez-vous procéder pour la mise en place ?

Nous y allons étape par étape. Nous commençons par un test dans le sud du département, sur le dernier trimestre 2015, avec les collègues qui travaillent déjà avec les producteurs locaux et comprennent la saisonnalité. Ils n'auront pas de mal à passer par la plateforme Agrilocal. Ensuite, nous proposerons aux hôpitaux et maisons de retraite de les rejoindre. Ce sera une valeur supplémentaire pour un EHPAD de proposer à ses

résidents une cuisine de qualité. Bien entendu il va falloir rassurer ces établissements sur la qualité de la filière, la traçabilité, le respect des normes d'hygiène.

Les fournisseurs devront aussi s'adapter aux besoins des collectivités (portionnalité, conditionnement...), aux exigences sanitaires et s'équiper notamment pour maintenir la chaîne du froid pour les viandes et laitages.



La fertilisation de haute précision

L'évolution technologique du matériel et des cartographies satellites et aériennes amène de nouvelles pratiques basées sur la précision et l'apport du strict nécessaire pour la fertilisation.

Il y a plusieurs facteurs dans le changement des pratiques agricoles. Il y a tout d'abord des technologies très pointues qui sont de plus en plus accessibles (cartographies satellites, drones, analyses de sols...). Le respect de l'environnement est un autre critère qui n'échappe à personne. Enfin, nous savons que les ressources en éléments minéraux PK ne sont pas inépuisables et leurs cours sont en hausse du fait d'une demande supérieure à l'offre. Concernant les nitrates, ceux-ci sont directement liés au cours très fluctuant du pétrole. « *La notion économique pousse donc à plus de vigilance quant à l'utilisation des intrants* », précise Olivier Hochedel, conseiller à la FDGEDA du Cher. « *NPK représente 50 % des charges opérationnelles, il convient donc d'optimiser leur utilisation.* »

L'AGRICULTURE TECHNOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Le satellite a ouvert la voie il y a une douzaine d'années avec des cartes précises au m², fournies par des prestataires comme Farmstar. Depuis 5 ans, la poussée technologique est très forte, les GPS se sont démocratisés et aujourd'hui les tracteurs sont livrés équipés, avec des systèmes de triangulation permettant un pilotage automatique de haute précision. Vous verrez lors de « Céréanov », la nouvelle génération d'épandeurs d'engrais connectés et autres évolutions liées à la fertilisation. (Voir le programme « Céréanov » joint.)
Et voici venir les drones! Sur la campagne

2012/2013, les tests réalisés sur le bassin versant du Porche, ont amené la Chambre d'agriculture et la FDGEDA à investir dans l'achat d'un drone et la formation des pilotes. Pour le moment, deux modèles d'analyses sont calés pour le colza et le blé. L'objectif est de développer le principe sur d'autres cultures. L'agriculteur peut moduler sa fertilisation sur 7 zones différentes dans une même parcelle. Tout exploitant peut faire appel à la FDGEDA ou à la Chambre d'agriculture pour bénéficier d'une analyse cartographique réalisée avec le drone.



Les capteurs du drone analysent plusieurs longueurs d'ondes lumineuses qui donnent des données complètes avec une précision de 15 cm².

Vol à 150 m d'altitude maximum, à 40 km/h permettant de couvrir 3 ha en 1 minute. Poids de 900 g avec 90 cm d'envergure.



Et demain? Vous prenez votre colza en photo avec votre smartphone et un logiciel calculera la biomasse et vous donnera les doses de fertilisants à utiliser.

Pour plus d'informations :

Contactez :
Cyril Dufloux à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 73
Email : c.dufloux@cher.chambragri.fr
Olivier Hochedel à la FDGEDA
Tél. : 02 48 23 46 02
Email : fdgeda-hochedel@orange.fr ■

Travailler à la carte

En polyculture céréales, oléagineux, porte-graines, **Vincent Saillard** applique sur ses 200 ha, situés à Beffes en bord de Loire, une culture analytique.



Terre d'ambitions : dans quel contexte travaillez-vous ?

Mes parcelles sont hétérogènes. On passe du sable blanc à des terrains avec 30 % d'argile et je retrouve ces différences sur d'autres exploitations pour lesquelles j'interviens dans le cadre de mon entreprise de travaux agricoles. J'ai de gros écarts de rendement entre 60 et 95 quintaux/ha.

Terre d'ambitions : quelles technologies utilisez-vous ?

Dès 2006, j'ai utilisé les cartes satellites qui montrent avec précision les zones différentes, la densité de végétation et la production de chlorophylle. Cela a été une première étape pour apprendre à moduler les semis et les apports. Ensuite, je m'appuie sur les cartes de résistivité des sols qui montrent la composition chimique de la terre, sur trois niveaux jusqu'à 2 m de profondeur. C'est très utile pour le maïs. Cela permet d'établir un prévisionnel d'assolement.

Terre d'ambitions : côté irrigation aussi vous misez sur le connecté ?

On contrôle toute notre irrigation avec une sonde reliée par téléphone. Elle donne la teneur en eau du sol jusqu'à 1 m. On peut même fertiliser en irriguant, c'est la fertigation

ou ferti-irrigation. C'est un gain de temps et aussi d'azote, on en met moins, car il est plus vite disponible pour les plantes. On fractionne nos apports pour éviter le lessivage en cas de fortes pluies.

Terre d'ambitions : quel est l'intérêt pour vous ?

Les cartographies, le matériel sont assez coûteux, mais j'ai eu des aides à l'investissement avec les contrats de pays. Les économies d'engrais réalisées sur le long terme permettent un retour sur investissement. Je suis passé de 25 T de potasse à 16-17 T par exemple. On gagne en rendement sur certains endroits où la terre est carencée. Et puis, j'ai la satisfaction d'avoir trouvé mon équilibre avec la réduction d'engrais, d'utiliser la bonne dose, au bon endroit, au bon moment.

Au cœur de la technologie avec « Céréanov' »

Le 24 septembre, le Lycée agricole du Subdray accueille la 4e édition de « Céréanov' ». Une journée axée sur la fertilisation innovante, présentée par **Jean-Michel Duthou**, membre de la Chambre d'agriculture du Cher.



Terre d'ambitions : pourquoi cette rencontre professionnelle dans le Cher ?

Face aux innovations des pratiques et des matériels, aux contraintes environnementales et économiques, il y a une nécessité d'informer les exploitants du Cher et de la région Centre-Val-de-Loire. Ils n'ont pas forcément le temps de se déplacer à Paris ou ailleurs. Cette journée, pilotée par la Chambre d'agriculture, la FDGEDA, l'UDCUMA et le lycée agricole, rentre

cette année dans le programme régional CAP filière grandes cultures. Un village thématique des pratiques innovantes en région Centre-Val-de-Loire sera installé avec l'organisation d'ateliers théoriques et pratiques.

Terre d'ambitions : quelles pratiques sont mises en avant cette année ?

La fertilisation innovante est le thème central cette année avec quatre aspects différents : la fertilisation localisée avec les semoirs grandes cultures, les nouveaux épandeurs d'engrais, la gestion et l'implantation des couverts, les moyens de fertilisation organique.

Terre d'ambitions : quel est l'état d'esprit de « Céréanov' » ?

Ce n'est pas un salon, c'est vraiment un temps de rencontre entre les ex-

ploitants, les techniciens, les concessionnaires, les autres prestataires de la filière et nos partenaires comme Arvalis, Terres Inovia, Axéreal... Nous attendons une trentaine d'exposants et 1000 agriculteurs. Ceux-ci viennent dans le but de s'informer, découvrir la dernière génération de matériel et le tester, participer à des ateliers pratiques et techniques, nourrir leur réflexion pour faire évoluer leurs pratiques. Notre but c'est que chacun puisse optimiser son temps de travail.

Pour plus d'informations :

Contactez Jean-Dominique Gilet
à la Maison de l'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 00 ■
 www.cher.chambagri.fr

EN BREF...

PENSEZ APPRENTISSAGE

Les conditions d'accueil d'un apprenti ont été assouplies, notamment par rapport aux règles de sécurité, et de nouvelles aides ont été décidées pour encourager l'apprentissage.

La Chambre d'agriculture peut répondre à toutes les questions sur ce sujet et organise à l'automne une soirée spéciale pour valoriser ce mode de formation et d'insertion professionnelle.

Pour plus d'informations :

Contactez Laurence Stevens
à la Chambre d'agriculture
Tél : 02 48 23 04 00
Email : l.stevens@cher.chambagri.fr

QUEL AVENIR POUR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ?

Alors que les études auprès des bénéficiaires de l'appui des Chambres d'agriculture montrent que leur appréciation est largement positive, l'État continue de publier des rapports, basés sur des références souvent périmées, pour remettre en cause ces organisations. Rappelons que la majorité des Chambres d'agriculture présente une situation saine, sans recours à un endettement pour financer son fonctionnement.

Il est sans doute nécessaire de faire évoluer toutes les organisations, trouver des synergies régionales, mais doit-on supprimer tous les acteurs départementaux pour autant ?

Faut-il privatiser le conseil au risque de fragiliser encore plus les territoires à faible densité ?

Autant de questions pour lesquelles il faudrait une clarification de l'État.

MAEC SYSTEMES QUE PEUT-ON EN PENSER ?

2015 a vu se mettre en place, en parallèle de la déclaration PAC, le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Systèmes.

Cette avancée que constitue la prise en compte globale du système d'exploitation a été mise à rude épreuve d'une logique environnementale trop décalée des possibilités techniques (calcul des IFT) et des contraintes budgétaires. Près de 300 exploitants du Cher ont souhaité bénéficier de ce dispositif, principalement parce qu'ils ne pouvaient pas se passer des financements à la clef.

Pour autant, les bénéficiaires devront être particulièrement vigilants pour ne pas se trouver dans des impasses techniques et budgétaires. La Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs qui le souhaitent pour éviter que cette situation arrive.

Pour plus d'informations :

Contactez Pauline Puig
à la Chambre d'agriculture
Tél : 02 48 23 04 00
Email : p.puig@cher.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER

**Chambre d'agriculture
du Cher**

Z.A. du Détour du Pavé
2701, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél. : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43
Email : accueil@cher.chambagri.fr

